



MAIRIE

18 Avenue de la Gare
54290 BAYON
Tél : 03 83 72 51 52

secretariat@mairie-bayon.fr
www.mairie-bayon.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril à 19h00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

Étaient présents : Mme CHARROIS Nicole, M. CUNAT Damien, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, Mme DELORME Sylvie, M. DELIEGE Fabrice, M. RUSE Serge, Mme VAUNE, Audrey, M. ROUY Christophe, Mme RAUMEL Karine, Mme PETAT COLLE Annick, M. LAMOISE Régis, M. DECLERCQ Ludovic, Mme COINTEAUX Chantal

Étai(ent) excusé(s) : FRANCOIS Vanessa donne pouvoir à Mme BEURTON Sandrine

Étai(ent) absent(s) : Mme LURION Eve-Hélène

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Mme RAUMEL Karine

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 14

Absents : 1

Excusés : 1

Nombre de suffrages
exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation
22/03/2024

Date d'affichage
08/04/2024

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente
délibération, qui a été
transmise en Sous-Préfecture
et publiée le :

08/04/2024

Modification de la demande de subventions et du plan de financement de la construction halle des sports Délibération n°2024 - 13

Considérant la nécessité de produire un plan de financement pour une demande de subvention,

Plan de financement Halle des sports

		Dépenses			Recettes
		HT	TVA	TTC	
Halle des sports		887 516,00 €	177 503,20 €	1 065 019,20 €	
<u>Subventions calculées sur le HT</u>					
DETR (village d'avenir)	28,2%				250 279,51 €
Département	25%				221 879,00 €
Région	4,5%				39 938,22 €
Agence Nationale Sport	20%				177 503,20 €
Agence de l'eau	2,3%				20 000,00 €
FCTVA (arrondi à 16%)					170 403,07 €
Fonds propres de la commune					185 016,20 €
Total	80%	887 516,00 €	177 503,20 €	1 065 019,20 €	1 065 019,20 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à faire les demandes de subventions,

ACCEPTE le plan de financement,

AUTORISE le Maire à lancer l'opération.

Les sommes à engager ci-dessus seront inscrites au budget primitif 2024.

Signature du secrétaire
de séance :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Bayon,

Le Maire

